

**MAIRIE DES OMERGUES**  
**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

**N°40/2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux et le quinze septembre à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

**Présents** : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max, KATSAOUNIS Bruce et TASSIN Michel.

**Absents excusés** : DE BRUYNE Vincent.

**Secrétaire de séance** : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 09/09/2022

**Nombre de membres en exercice** : 10

**Nombre de membres présents** : 9

**OBJET : REPRISE DE PROVISION – BUDGET PRINCIPAL 2022.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une provision de 786.63 euros avait été constituée pour faire face à des risques d'impayés.

Les créances douteuses (sommes facturées et impayées depuis plus de 2 ans au 31/12/2022) s'établissant sur le budget général à 610 €, il y a lieu de faire une reprise de provision pour un montant de 176.63 euros.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer sur ce point.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- accepte la reprise des provisions constituées pour un montant de 176.63 euros.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 16 septembre 2022,

Le Maire,

**Alain COSTE**



Le secrétaire  
Benjamin CHESNEAU